

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2022/007

Genève, le 28 janvier 2022

CONCERNE :

Application pour mobiles et tablettes
pour les spécimens élevés en captivité et en ranch

1. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision sur les *Spécimens élevés en captivité et en ranch*, renouvelée à la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève, 2019), et qui est libellée comme suit :

17.102 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes, s'engage dans un projet de renforcement des capacités en utilisant du matériel préparé au titre des décisions 16.63 a) vii) et 15.52 a). Ce projet devrait porter sur toutes les régions et une diversité de taxons. Le Secrétariat fait rapport au Comité permanent sur les travaux entrepris en vertu de la présente décision.

2. En exécution des dispositions des paragraphes a) vii) de la décision 16.63 et a) de la décision 15.52, et en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Secrétariat, a élaboré des lignes directrices destinées à l'inspection des établissements d'élevage en captivité et en ranch, [Orientations pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevages en ranch](#) et au bon usage des codes de source CITES, [Guide d'application des codes de source CITES \(2017\)](#).
3. Afin d'offrir aux Parties un surcroît de renforcement des capacités et avec l'appui financier de l'Union Européenne et de la Suisse, le Secrétariat s'est associé avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour élaborer un outil sous la forme d'une application pour mobiles et tablettes Android et iOS, laquelle doit permettre aux Parties i) de déterminer avec exactitude le code de source CITES à utiliser, et ii) de procéder à des inspections des établissements d'élevage en captivité et en ranch des taxons inscrits à la CITES et d'évaluer le respect par ces établissements des obligations de la Convention. Les documents mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus ont été utilisés comme base de travail pour élaborer cette application.
4. L'application pour mobile, appelée CapaCITES, est un outil multilingue destiné à faciliter les inspections des établissements d'élevage en captivité et en ranch, ainsi que l'application des codes de source aux permis CITES. Elle guide l'utilisateur dans une série d'étapes d'évaluation des établissements d'élevage en captivité et/ou en ranch et évalue leur capacité à produire le nombre de spécimens commercialisés annuellement.
5. CapaCITES permet également, par le biais d'une série de questions, d'aboutir au code de source correct pour un spécimen donné. Pour aider l'utilisateur, d'autres informations et d'autres liens lui sont proposés tout au long du parcours de l'appli.
6. L'appli CapaCITES existe actuellement en 10 langues: anglais, français, espagnol, thaï, mandarin, khmer, vietnamien, indonésien, malais et lao, et peut être téléchargée gratuitement sur [Google Play Store](#) (pour les appareils Android) et [App Store](#) (pour les appareils Apple). Des financements supplémentaires ont été obtenus pour y ajouter prochainement l'arabe et le russe.

7. L'application est disponible pour les systèmes Android et iOS et peut être téléchargée gratuitement sur App Store (pour les appareils Apple) et Google Play Store (pour les appareils Android).

Pour télécharger l'appli sur App Store, utilisez le lien suivant :

<https://apps.apple.com/au/app/cites/id1557609298>

Pour télécharger l'appli sur Google Play Store, utilisez le lien suivant :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.epicbio.cites>

8. Le format numérique de cet outil permet une actualisation périodique du système à mesure de l'évolution de la CITES et les mécanismes de rétroactions implantés dans l'appli permettent à la CITES de l'adapter aux besoins des Parties sans qu'il soit nécessaire de multiplier les documents imprimés.
9. Le Secrétariat invite les Parties à télécharger l'appli et à lui communiquer directement sur l'appli leurs commentaires sur son utilité.